

# RETRAITE MER & YOGA

## BULLETIN D'INSCRIPTION

LIEU : **Saint-Sauveur à l'Île d'Yeu**

DATES : **vendredi 3 juillet 20h au mardi 7 juillet 17h**

PRIX DU STAGE : Frais pédagogiques : 300 euros *ou 270 euros*  
*pour inscription avant le 31 mars*  
Pension complète : 240 euros

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Email : ..... Date de naissance : .....

Tél. : ..... Portable : .....

Je pratique le yoga depuis : .....

Quelque chose à porter à ma connaissance (problème de dos, de santé, etc.) : .....

Régime alimentaire spécial : .....

Je viens en voiture (si co-voiturage possible)

Nombre de places : ..... Lieu du rdv : .....

Je viens en car jusqu'à Fromentine

**Je prendrai le bateau à l'aller de 17h15  ou de 20h00**

Je joins les arrhes (chèque) d'un montant de **200€**.

J'ai lu et j'accepte le règlement en page 2 du bulletin d'inscription.

DATE :

SIGNATURE:

## REGLEMENT ET INFORMATIONS PRATIQUES

Pour vous inscrire, contactez-nous par mail à [ayurveda@ayog.fr](mailto:ayurveda@ayog.fr) ou par téléphone au 02 28 24 05 69 pour vous assurer qu'il reste de la place puis envoyez votre bulletin d'inscription complété, accompagné des arrhes d'un montant de 200 euros à l'ordre de G Mellier.

**AYOG (Bât.A48)**  
**10 rue du loquidy**  
**44300 NANTES**

L'inscription est enregistrée lorsque le bulletin d'inscription a été reçu et les arrhes ont été encaissées. Le stage sera confirmé à partir de 7 participants minimum. Dès confirmation, je vous inviterai à réserver vos places de bateau au plus vite.

Le solde du prix du stage sera payé sur place, à l'arrivée avec 2 chèques séparés ;

- 100 € pour les frais pédagogiques ou 70 € pour inscription avant le 31 mars
- 240 € pour l'hébergement et la pension en chambre double

### Conditions d'annulation :

Les arrhes sont encaissées dès réception. Les conditions de remboursement sont les suivantes:

- Annulation à **60 jours ou plus** avant le début du stage : remboursement de 100% des arrhes.
- Annulation **entre 30 et 59 jours** avant le début du stage: remboursement de 50% des arrhes.
- **A moins de 30 jours** du stage, les arrhes ne sont plus remboursées.

Le participant est tenu à respecter les règles du lieu d'hébergement et le matériel. Chacun est responsable de ses éventuelles dégradations.

Le stage accueillera un **maximum de 8 participants** et est ouvert à tous les pratiquants de yoga ayant une pratique régulière d'au moins une année. Chacun est invité à apporter son matériel de yoga (tapis et zafu). Je me charge du reste.